

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2019/51

EMPLOYMENT STANDARDS ACT

Having received the Employment Standards Board Order entitled *Minimum Wage Order No. 2019/01* which is attached (the "Order");

Therefore, pursuant to the *Employment Standards Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The establishment of the minimum hourly wage set out in section 1 of the attached Order is approved.

2 Order-in-Council 2012/46 is repealed.

3 This Order-in-Council comes into force on April 1, 2019.

Dated at Whitehorse, Yukon,

March 6,

2019.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2019/ 51

LOI SUR LES NORMES D'EMPLOI

Attendu que l'ordonnance de la Commission des normes d'emploi, intitulée *Ordonnance 2019/01 sur le salaire minimum*, (« l'ordonnance ») a été reçue et est jointe en annexe;

À ces causes, la commissaire en conseil exécutif, conformément à la *Loi sur les normes d'emploi*, décrète :

1 Est approuvé le salaire horaire minimum établi à l'article 1 de l'ordonnance paraissant en annexe.

2 Le Décret 2012/46 est abrogé.

3 Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le *6 mars*

2019.


Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

EMPLOYMENT STANDARDS ACT

LOI SUR LES NORMES D'EMPLOI

ORDER OF THE EMPLOYMENT STANDARDS BOARD

ORDONNANCE DE LA COMMISSION DES NORMES D'EMPLOI

MINIMUM WAGE ORDER NO. 2019/01

ORDONNANCE 2019/01 SUR LE SALAIRE MINIMUM

Pursuant to subsection 18(1) of the *Employment Standards Act*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les normes d'emploi*,

1 The Employment Standards Board orders that

1 La Commission des normes d'emploi ordonne ce qui suit :

(a) the minimum hourly wage is fixed at \$12.71 per hour effective April 1, 2019; and

a) le salaire horaire minimum est fixé à 12,71 \$, à partir du 1^{er} avril 2019;

(b) effective April 1, 2020, and on April 1 of each subsequent year, the minimum hourly wage is increased by the annual increase, during the preceding calendar year, in the Consumer Price Index for Whitehorse maintained by Statistics Canada.

b) à compter du 1^{er} avril 2020, le salaire sera majoré le 1^{er} avril de chaque année par un montant correspondant à l'augmentation annuelle de l'année précédente de l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour Whitehorse.

2 Employment Standards Board Minimum Wage Order 2012/01 is repealed.

2 L'Ordonnance 2012/01 sur le salaire minimum de la Commission des normes d'emploi est abrogée.

Dated at Whitehorse, Yukon *the 6th day of March* 2019.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 6 mars 2019.



Chair/Président